



## FORMATION PRATIQUE sur 2 jours

### Module 1

## Prise en charge de l'acouphène chronique et de l'hyperacousie par la Sophrologie

#### ► Objectifs de la formation :

Cette formation s'adresse aux sophrologues qui veulent bénéficier d'une formation pratique pour prendre en charge des patients souffrant d'acouphènes et (ou) d'hyperacousie au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou en cabinet libéral.

#### ► Programme de l'enseignement :

- Connaître le travail d'une équipe pluridisciplinaire
- Participer à une réunion patients-thérapeutes organisée par l'AERA (Association Etudes et de Recherche en Acouphénologie) au 10 rue Falguière PARIS 15<sup>ème</sup> animée par le Dr Ohresser, médecin ORL
- Mieux connaître les symptômes et leur prise en charge grâce à cette réunion
- Connaître les bases biologiques et fonctionnelles du cerveau des émotions
- Mieux connaître le patient acouphénique (son attente, sa demande et sa personnalité)
- Connaître les différentes étapes de la prise en charge
- Proposer des protocoles, des techniques adaptées au fur et à mesure du traitement.

#### ► Durée et horaires de la formation :

L'enseignement a lieu sur 2 jours, soit 12 h de formation.

Samedi matin dans les locaux de l'AERA :

- 9h30 - 12h30 : Réunion patients/thérapeutes
- 12h30 - 13h00 : Intervention du Dr Martine Ohresser spécialement pour les sophrologues.

Samedi après-midi dans les locaux du CFILC :

- 15h00 - 17h30 : Formation animée par Patricia GREVIN

Dimanche dans les locaux du CFILC : Formation animée par Patricia GREVIN

- 9h30- 12h30 / 14h00-17h00

#### ► Dates et lieu de la formation :

La formation aura lieu aux dates indiquées sur le site.

Samedi matin dans les locaux de l'AERA - 10 Rue Falguière – 75015 PARIS

Samedi après-midi et dimanche dans les locaux du CFILC - 61 Ter Quai de la Seine - 75019 PARIS

#### ► Prix de la formation :

290 euros HT en individuel ou dans le cadre de la formation continue

Exonération de TVA en application de l'article 261.4-4<sup>a</sup> du CGI

Tarif préférentiel sur le module 2 pour les Sophrologues Membres du Syndicat S.S.P.